



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dzaoudzi, le 04 octobre 2024

Plan chiens Mayotte : Lancement d'un appel à projets de soutien pour la gestion des chats et chiens errants portés par les communes

Conformément à ses engagements, le préfet de Mayotte initie les travaux préparatoires au « Plan chiens ». Au travers de ce plan, l'État se met en capacité d'appuyer les collectivités dans leur compétence de capture et de régulation des chiens errants et dangereux.

Ce plan aura vocation à rassembler l'État, les collectivités, les associations, les propriétaires d'animaux pour libérer l'espace public de la présence d'animaux dangereux et mettre fin à la maltraitance subie par les chiens et chiots capturés, affamés et dressés à l'attaque.

Dans le cadre de l'expérimentation prévue par loi du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire mobilise une enveloppe de 3 millions d'euros répartie entre les différentes régions pour soutenir les communes et les établissements publics de coopération intercommunale volontaires dans leur gestion des chats errants.

À Mayotte, l'appel à projets prévoit que les projets pourront porter sur la gestion des chiens errants et des chats

Les collectivités locales porteuses de projets sont invitées à nouer des partenariats avec les associations et l'ensemble des partenaires afin de faciliter la gestion et le suivi des animaux capturés stérilisés. Le taux de financement est fixé à 100% pour les projets éligibles, avec un seuil de financement minimum de 10 000€ et maximum de 100 000 €.

Les modalités de participation (cahier des charges, projet de convention, indicateurs de suivi à transmettre par les porteurs de projet, fiches descriptives de projet) sont disponibles sur le site internet de la direction de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DAAF) de Mayotte : <https://daaf.mayotte.agriculture.gouv.fr> ou vous seront envoyées par retour de mail à l'adresse alimentation.daaf976@agriculture.gouv.fr

Les dossiers devront être déposés par mail au service de la DAAF :
alimentation.daaf976@agriculture.gouv.fr, jusqu'au 25 octobre 2024 inclus

Le volet financier du Plan Chien se poursuivra par le soutien à la création de fourrières dans le cadre de l'appel à projet qui sera ouvert au premier semestre 2025.

Plan chiens Mayotte



Conformément à l'engagement du préfet, l'État se met en capacité d'appuyer les collectivités dans leur compétence de capture et de régulation des chiens errants et dangereux à Mayotte. Le Plan Chiens rassemble les collectivités, les associations, les propriétaires d'animaux et les forces de l'ordre autour de deux objectifs : libérer l'espace public de la présence d'animaux dangereux et mettre fin à la maltraitance subie par les chiens et chiots capturés, affamés et dressés à l'attaque. Trois axes structurent ce plan :

FINANCER



Les moyens de capture
des polices municipales



Les partenariats associatifs
pour stériliser les animaux



Accompagner la création
de trois fourrières dans le
département

CONTRÔLER



Les individus dressant
des chiens dangereux et
errants



Les espaces naturels où les
chiens errants peuvent
attaquer la biodiversité



L'espace public en menant
des opérations de capture
de chiens

SENSIBILISER



Les propriétaires
d'animaux à leurs
responsabilités



À l'identification des chiens
et à l'interdiction de l'abandon



À la lutte contre la
maltraitance en instaurant
la commission
départementale dédiée